

**INSCRIPTION GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR LES ENFANTS
UTILISANT LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Valable uniquement pour les enfants inscrits à l'école primaire de Serres à la rentrée scolaire **2024-2025**

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE UNE FICHE PAR PARENT EST À REMPLIR

TOUTE MODIFICATION DOIT ÊTRE SIGNALÉE SANS DÉLAI, PAR ÉCRIT, EN MAIRIE DE SERRES

Renseignements concernant l'enfant :

Nom, prénom				
Date et lieu de naissance				
Classe fréquentée en septembre 2024				
Ligne de bus				
Jours de fréquentation (barre les mentions inutiles)	Annuels	Semaines paires	Semaines impaires	Autre à préciser *
*Préciser				
Observations				

Renseignements concernant la famille :

Parent 1

Parent 2

Nom, prénom		
Adresse		
Courriel		
Téléphone		

A titre exceptionnel, si votre enfant devait utiliser la garderie sans prendre le bus (plages horaires de 7 h 45 à 8 h 05, 16 h à 18 h 15), le service est compté en temps de garderie périscolaire payante. Des carnets à la demande sont disponibles en Mairie et peuvent y être retirés les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 8 h à 11 h durant la période scolaire.

Personnes autorisées à prendre l'enfant à la garderie

Nom-prénom, âge, qualité, n° de téléphone :

.....

.....

.....

.....

.....

La personne autorisée doit présenter une pièce d'identité au personnel communal.

Au cas exceptionnel où une personne autre que celles mentionnées ci-dessus serait amenée à venir chercher l'enfant à la garderie, un mail précisant son identité devra être adressé à la Mairie (jeunesse@ville-serres05.fr) le matin avant **11 heures**. La personne autorisée devra présenter une pièce d'identité au personnel communal.

Fait à

Le

Signature du parent 1

Signature du parent 2